

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Election du Maire - DE_005_2026

Séance du vendredi 20 mars 2026

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 16 mars 2026

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Absention : 0

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de BRUNO FILIOL, et du secrétaire de séance Melissa BOUTET

Présents : ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, Laurence BERTHOU, Alexandre VOLPILHAC, Melissa BOUTET, STEPHANIE SALIES, Julien JOANNY, Therese DELMONT, Francis CAMBON, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, Matthieu PIJOULAT, Marion CARRIERE

Représentés:

Absents:

Excusés:

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire conformément à ces dispositions légales.

Font acte de candidature :

M.DUJOLS André

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

À déduire :

bulletins nuls énumérés à l'article L. 66 du code électoral : 0

bulletins blancs énumérés à l'article L. 65 du code électoral : 1

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de reception de l'AR: 23/03/2026

015-211501754-DE_005_2026-DE
A G E D I

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. DUJOLS ANDRE : 12

M DUJOLS ANDRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 23/03/26
et publication ou notification du 23/03/26

Le Président,
B.FILIOL



Le Président,
B.FILIOL



La secrétaire de séance,
Boutet MéliSSa

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026

Date de reception de l'AR: 23/03/2026

015-211501754-DE_005_2026-DE

A G E D I